

# Règlement « Défi du plateau »

## 6 juin 2019

### 1. L'ÉPREUVE

#### 1.1. Nature de l'épreuve

« Le défi du plateau » est une épreuve sportive conçue à destination du grand public, hommes et femmes à la recherche du dépassement de soi dans un environnement proche du parcours du combattant.

L'événement est organisé par la base aérienne 107. Y sont conviées, toutes les entreprises du plateau intéressées par la formule.

L'épreuve proposée est une course en équipe de 6 km. Elle est organisée en 2 boucles de 3 km comptant chacune 18 obstacles du type parcours du combattant (grimper, ramper, sauter, courir...).

#### 1.2. Programme

15h00 : RDV au parking Nord PSA

16h20 : Echauffement

16h30 : Départ de la course

17h30 : Fin de la course et remise des récompenses

18h00 : Pot de l'amitié

### 2. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Les équipes seront constituées de 4 personnes. Elles pourront être mixtes, hommes ou femmes. Pas de distinction de catégories d'âge.

Toute personne **majeure** peut participer à l'Epreuve à **condition** de présenter soit:

- **Un certificat médical présentant une non contre-indication à la pratique de la course à pied** datant de moins d'un 1 an
- Un QS<sup>(1)</sup> sport dans le cas de participation l'année précédente
- Une licence sportive 2018/2019.
- Ou être titulaire d'une VMP<sup>(2)</sup> mentionnant l'aptitude au CCPM.

Ce document sera conservé en original ou en copie par l'organisateur en tant que justificatif en cas d'accident.

**La participation à l'Epreuve implique l'acceptation expresse et sans réserve par chaque participant du présent règlement.**

(1) Questionnaire de Santé

(2) Réserve aux militaires

### 3. INSCRIPTIONS

Participation PSA limitée cette année à 200 coureurs, soit 50 équipes.

L'inscription des équipes à l'Epreuve se fait auprès des référents sports des différents organismes (OXYGENE PSA / BA107) **avant le 14 mai 2019** terme de rigueur.

### 4. IDENTIFICATION DES PARTICIPANTS

Le mode d'identification prévu est à l'étude. La tendance : Les équipes seraient identifiées par un dossard porté par le capitaine d'équipe.

Pour cette édition, les T-shirts ne seront pas fournis.

### 5. CLASSEMENT, RECOMPENSES ET CHALLENGE

Cette épreuve est une manifestation sportive *sans classement*<sup>(\*)</sup>. Elle sera néanmoins chronométrée. Les mots d'ordre sont convivialité, amusement et plaisir !

Voici les classements convenus :

#### **Classement « Scratch » :**

1<sup>ère</sup> équipe arrivée : Trophée + récompense

2<sup>ème</sup> équipe arrivée : Récompense

3<sup>ème</sup> équipe arrivée : Récompense

#### **Classement par catégories :**

1<sup>ère</sup> équipe entreprise du plateau : Récompense

1<sup>ère</sup> équipe militaire : Récompense

1<sup>ère</sup> équipe mixte : Récompense

1<sup>ère</sup> équipe homme : Récompense

1<sup>ère</sup> équipe femme : Récompense

#### **Tirage au sort :**

3 équipes récompensées (lots) par tirage au sort

### 6. TENUES

Collant ou survêtement pour le franchissement d'obstacles sont vivement conseillés.

**Le port de bijoux est interdit.**

Attention : possibilité de passage dans l'eau ou d'arrosage des coureurs.

*(\*) A l'exception des premières équipes*

## 7. ACCES AU SITE ET CONTROLES DE SECURITE

L'épreuve se déroule sur un site militaire.

Un dispositif de bus acheminera les concurrents du site PSA Vélizy jusqu'au point de départ de la course. **Le retour sur le site PSA est également organisé par bus.** Les concurrents non militaires ne seront pas libres de se déplacer dans la base. **Le retour à pied sur le site PSA leur sera strictement interdit.**

L'introduction sur le site de l'Epreuve de tous objets susceptibles d'être dangereux ou illégaux, notamment drogues, armes à feu, objets contondants et matières explosives est strictement interdite.

Pour accéder au site et pouvoir participer à l'Epreuve, le participant reconnaît et accepte expressément que l'Organisateur puisse faire appel à du personnel de sécurité lequel sera habilité à contrôler tant les personnes que leurs effets personnels.

Toute personne souhaitant accéder au site accepte de se soumettre à ce contrôle. En cas de refus, la personne ne sera pas autorisée à accéder au site.

Le personnel de sécurité est habilité à refuser l'accès aux participants au comportement susceptible de perturber le bon déroulement de l'épreuve.

La liste complète des participants civils sera transmise au plus tard le matin du vendredi 17 mai 2019 à la Cellule préparation du Combattant de la base aérienne 107.

## 8. PARCOURS ET CONSIGNES DE SECURITE

### 8.1. Parcours

Chaque participant devra se trouver au départ de l'Epreuve à l'heure indiquée.

Sur place, ces horaires seront communiqués aux participants par affichage et annonces micro.

Les participants devront impérativement respecter le sens et les limites du parcours matérialisées par des filets, rubalises ou banderoles, piquet, marquage au sol... Les participants devront impérativement respecter les consignes des contrôleurs présents sur chaque obstacle majeur.

#### Informations importantes:

- Pas de WC disponibles dans l'espace dédié au déroulement de l'épreuve.
- Pas de douches disponibles. Un « point d'eau » sera néanmoins mis à disposition pour le nettoyage à l'issue de l'épreuve.
- Des tentes vestiaires seront mises à disposition afin que les concurrents puissent se mettre en tenue, entreposer leurs affaires durant l'épreuve, puis se changer à l'issue de celle-ci.

### 8.2. Consignes de sécurité

Obstacles : Le participant reconnaît être apte à fournir des efforts physiques continus sur une distance d'environ 6 km, en particulier courir, ramper, escalader des obstacles.

L'organisation mettra en œuvre un certain nombre de dispositifs visant à sécuriser le parcours : fléchage, panneaux sur chaque obstacle comprenant des consignes de sécurité pour aborder l'obstacle. Les participants s'engagent à respecter strictement ces consignes ainsi que celles données sur le site de l'Epreuve par tout personnel de l'organisation tout au long de l'Epreuve.

## 9. CONSIGNE D'EQUIPE

Les équipes doivent être complètes à l'entame de chaque obstacle ainsi que pour le franchissement de la ligne d'arrivée.

Si pour une raison quelconque, un équipier ne parvient pas à franchir un obstacle, celui-ci pourra le contourner.

## 10. RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

Afin de respecter l'environnement et les espaces militaire traversés, il est strictement interdit d'abandonner des déchets (papiers, emballages plastiques...) sur le parcours. Des poubelles seront à disposition sur chaque poste de ravitaillement. Elles devront être impérativement utilisées par les participants.

Les participants doivent conserver les déchets et emballages en attendant les lieux signalés par l'organisation pour s'en débarrasser.

## 11. INTERDICTION DE PRISES DE VUES

**La base aérienne est une zone militaire et confidentielle. Toute prise de vue est strictement interdite. Des photographes habilités par l'organisation seront présents sur le parcours.**

Un reportage photo sera réalisé par la cellule Communication de la BA107.

**Droit à l'image :** En vous inscrivant à l'épreuve, vous acceptez tacitement que les photos prises au cours de l'événement puissent être utilisées sur un support de communication exploité par la BA107.

## 12. SANCTIONS

Toute infraction au présent Règlement constatée par un contrôleur officiel ou un membre de l'organisation entraînera la mise hors course sans que ce qui suit soit limitatif :

- Non-respect des consignes de sécurité,
- Circulation en sens inverse du circuit,
- Non-respect du parcours,
- Comportement dangereux ou agressif,
- Abandon des déchets sur le parcours,
- Prise de photos ou vidéos.

## 13. ABANDONS

Sauf en cas de blessure, si un compétiteur souhaite abandonner il doit, dans la mesure du possible, abandonner sur les points d'élimination et de rapatriement mis en place par l'organisation. Il doit alors se manifester auprès du responsable de poste.

## **14. ASSISTANCE MEDICALE**

Un service d'assistance médicale est assuré par des médecins et des unités de secours de la base aérienne. Ces derniers sont alertés, en cas de besoin, par les signaleurs répartis sur les parcours et équipés d'émetteurs radios. Sur avis médical, l'organisation se réserve le droit de mettre hors-course et de faire évacuer du parcours toute personne qu'elle juge inapte à continuer l'épreuve. Tout participant faisant appel à un médecin ou secouriste se soumet de fait à son autorité et s'engage à accepter pleinement ses décisions.

En cas de nécessité, et dans l'intérêt de la personne secourue, il est fait appel aux équipes de secours qui, dès lors, prennent la direction des opérations et mettent en œuvre tous les moyens appropriés.

## **15. RESPONSABILITE**

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, bris ou perte des biens personnels des participants pendant l'Epreuve.